

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00540

Numéro SIREN : 802 736 819

Nom ou dénomination : A3D L'ATELIER NUMERIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001503

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE

1



388669

Dénomination : A3D L'ATELIER NUMERIQUE
Adresse : 451 rue du Champ du Garet 69400 Arnas -FRANCE-
n° de gestion : 2015B00540
n° d'identification : 802 736 819
n° de dépôt : A2020/001503
Date du dépôt : 28/05/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
21/02/2020



388669

153500

A3D L'ATELIER NUMERIQUE

Société par actions simplifiée

au capital de 15.500 €

Siège social : 451, rue du Champ Du Garet 69400 ARNAS

RCS VILLEFRANCHE TARARE 802 736 819

28 MAR 2020

2/1503

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 FEVRIER 2020**

Le 21 février 2020,

à 14 h 00,

Les associés de la société A3D L'ATELIER NUMERIQUE, Société par actions simplifiées au capital de 15.500 €, divisé en 15.500 actions de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Madame Magalie STEINMETZ préside la séance en qualité de Président associé de la société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Vincent STEINMETZ.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 15.500 actions, soit la totalité des actions composant le capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte du projet des résolutions ;
- un exemplaire des statuts,

23

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de la Présidente ;
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire ;
- Agréments de cession d'actions ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Magalie STEINMETZ de ses fonctions de Présidente de la société, notifiée le 15 février 2020 à chacun des associés et la dispense en conséquence, de l'exécution de son préavis.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président :

La société LR PLASTICONSULT, SARL au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS de Villefranche sur Saône sous le n° 794 952 549 ayant son siège social 11, Chemin de Joutecrot 69400 ARNAS, représentée par Son Gérant, Monsieur Pierre LA ROCCA, pour une durée indéterminée.

Laquelle déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

La société LR PLASTICONSULT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide d'autoriser la cession d'actions envisagée par Madame Magalie STEINMETZ et en conséquence d'agréer en qualité d'associé, conformément à la loi et à l'article 11-2 des statuts :

La société LR PLASTICONSULT, SARL au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS de Villefranche sur Saône sous le n° 794 952 549 ayant son siège social 11, Chemin de Joutecrot 69400 ARNAS, représentée par Son Gérant, Monsieur Pierre LA ROCCA.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité de l'associé ayant droit de vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide d'autoriser la cession d'actions envisagée par Monsieur Vincent STEINMETZ et en conséquence d'agréer en qualité d'associé, conformément à la loi et à l'article 11-2 des statuts :

La société LR PLASTICONSULT, SARL au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS de Villefranche sur Saône sous le n° 794 952 549 ayant son siège social 11, Chemin de Joutecrot 69400 ARNAS, représentée par Son Gérant, Monsieur Pierre LA ROCCA.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité de l'associé ayant droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait à Arnas,

Le 21 février 2020.

Madame Magalie STEINMETZ

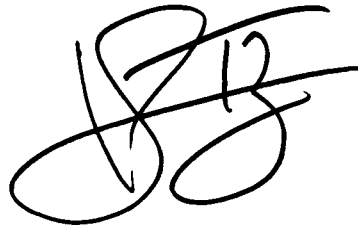
Président



La société LR PLASTICONSULT
représentée par Son Gérant,
Monsieur Pierre LA ROCCA

Monsieur Vincent STEINMETZ

Secrétaire



*Don pour acceptation
des fonctions de président*

